

Communiqué commun concernant le projet du Conseil d'Etat pour la centrale d'appels sanitaires urgents. Fait à Neuchâtel le 14.03.2013.

Dans le contexte de pénurie de médecin de famille (MF), l'accomplissement de la garde de premier recours devient problématique pour la profession médicale. La charge de travail qui lui est liée est aussi un critère de choix du lieu d'installation d'un(e) jeune médecin dans le canton.

Les zones périphériques, mais également les villes du haut du Canton de Neuchâtel sont touchées par la pénurie qui va encore s'aggraver dans les cinq prochaines années. Un transfert de patients « sans médecin-traitant » se fait déjà sur les hôpitaux, dont les services d'urgences sont parfois débordés.

De plus, le soir et les week end, l'HNE voit régulièrement des patients se présenter directement dans ses services d'urgence, alors qu'un tri téléphonique permettrait souvent de les conseiller efficacement en attendant l'heure d'ouverture du cabinet médical de leur médecin traitant.

D'autre part la hotline pédiatrique a vu le nombre d'appels triplé en 5 ans, Elle doit être redimensionnée ou externalisée.

Afin de pouvoir continuer à fournir à la population un service de garde de proximité et de qualité dans le futur, l'harmonisation de la garde médicale au niveau cantonal est une nécessité.

Plusieurs démarches sont en cours dans ce but. L'une d'elles est d'élargir certaines zones de garde, lorsque la topographie le permet, afin que le nombre de gardes par médecin soit le plus équilibré possible entre les différentes régions. Une autre démarche est de développer des collaborations entre les médecins de famille et l'Hôpital neuchâtelois (HNe), en particulier durant les heures ouvrables de grande affluence et la nuit.

Néanmoins, un prérequis pour avoir une garde médicale efficace et sûre dans ce contexte est de posséder un tri téléphonique performant qui puisse diriger les patients en fonction de leur degré d'urgence, dans les structures adéquates et aussi de prodiguer des conseils téléphoniques de premier recours.

Cette structure de tri performant n'existe pas dans le Canton de Neuchâtel et sa mise sur pied nécessite un investissement considérable en formation et financier (voir rapport du Conseil d'Etat du 06 janvier 2013).

La Fondation Urgences Santé de Lausanne qui regroupe la centrale de tri (CTM) pour les urgences non vitales et le 144 pour les urgences vitales, a fait ses preuves et est immédiatement utilisable. Elle serait responsable de recevoir les appels d'urgence sanitaires des Neuchâtelois (urgences vitales 144, médecine générale, psychiatrie et pédiatrie), de conseiller téléphoniquement le cas échéant puis de diriger les patients vers les structures adéquates. Toute l'infrastructure médicale (ambulances, hôpitaux et médecins) resterait bien entendu localisée dans le canton de Neuchâtel.

C'est pourquoi MFNe, la SNM et HNE soutiennent le projet du Conseil d'Etat qui prévoit de déléguer la réception des appels d'urgences sanitaires à la fondation Urgences Santé de Lausanne, et appellent de leurs vœux le Grand Conseil à l'accepter au plus vite.

Il en va de la sécurité sanitaire de la population neuchâteloise, d'une meilleure gestion des urgences pré-hospitalières et hospitalières ainsi que de l'attractivité du canton pour les futurs MF.

Le groupe de presse et la présidente de MFNe (Médecins de famille Neuchâtel)
Drs D. Bünzli, F. Glassey-Perrenoud, P. Krayenbühl, J. Rilliot, A. Tzaut



Vice-président SNM (Société Neuchâteloise de Médecine)
Dr Walter Gusmini



Directrice médicale HNE (Hôpital neuchâtelois)
Dresse Anne-Françoise Roud

